

La Roche-sur-Yon, le 10 juillet 2009

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2009

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Charlotte LEYDIER** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

– Francis LUCAS	à	Angie LEBOEUF
– Yves ROULEAU	à	Thierry BARBARIT
– Anne VALIN	à	Charlotte LEYDIER
– Françoise VIGNAULT	à	Yannick HENRY (questions 32 à 35)
– Jacques AUXIETTE	à	Pierre REGNAULT
– Maryse GANE	à	Sylvie CHARTIER
– Luc ROY	à	Joël SOULARD (questions 1 à 15)
– Alexandre MAISONNEUVE LE BREC	à	Anne AUBIN-SICARD (questions 10 à 30)

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008 est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Comme prévu, ce conseil municipal est d'abord celui du vote du budget et des taux d'imposition. Ce sera aussi, personne ne peut l'ignorer, celui des décisions concernant la gestion de l'eau.

❖ Sur la première question, je souhaite simplement relever deux points importants qui pèsent sur les choix des élus locaux.

1- *la crise économique s'amplifie, s'incruste, pénètre tous les territoires*. La Vendée, qui certes a des atouts, est touchée de plein fouet et c'est même sur son territoire que le chômage réapparaît le plus vite. Quatre chiffres l'illustrent dramatiquement : la progression sur un an de celui-ci de mois à mois. En septembre il avait augmenté de 8,5 % (+2,4 % en Région), octobre : +12,6 % (+ 8 % région), en novembre + 23 % (+ 16.1 % en région) et aujourd'hui même l'augmentation sur 1 mois est de 4 %, la plus forte des Pays de la Loire, soit sur un an + 27,7 % (contre seulement 18,6 % en région et + 11,7 % au plan national !).

Nous devons en tenir compte.

2- *Le comité des finances locales qui s'est réuni hier a confirmé la pire des hypothèses au détriment des collectivités locales*. L'intégration du FCTVA aux dotations, implique que celles-ci ne progressent que de 300 millions d'euros en 2009, et si l'on prend en compte le reversement de 650 millions d'euros à l'Etat au titre du plafonnement TP, les collectivités voient cette année pour la première fois leurs dotations diminuer globalement de 350 millions d'euros. Cette baisse sera effective, en euros courants, pour plus de 15 000 communes. Etrange stratégie au moment même où l'Etat, incapable de mettre en place un plan de relance efficace, fait appel aux collectivités qui réalisent 73 % de l'investissement public.

La stratégie proposée lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire est la bonne. Nous devons être offensifs sur les investissements structurants porteurs d'avenir pour la ville et d'emplois pour les entreprises. Nous devons également faire en sorte que ces investissements puissent, par le biais notamment de clauses sociales dans les appels d'offres, offrir du travail aux chantiers et entreprises d'insertion qui hélas vont devoir faire face à cette montée du chômage.

Pour la septième année consécutive, au moment où nombre de collectivités augmentent leur taux, alors que toutes les autres collectivités ont augmenté leurs taux parfois de façon significative (CCPY x2, département : +25 %, région : + 20 %) à telle enseigne que la part de la Ville a fortement décliné sur la feuille d'impôts locale.

Nous maintiendrons les taux inchangés pour la septième année consécutive.

Je remercie Angie Leboeuf, notre adjointe aux finances, et les services financiers pour la qualité de la préparation de ce budget.

❖ L'autre dossier important de ce conseil est celui de la gestion de l'eau.

Contrairement à ce qui peut parfois transparaître dans les médias, *les Yonnais peuvent être rassurés.* Le dossier de l'eau a été et sera conduit dans le seul intérêt de la ville et des Yonnais eux-mêmes.

J'invite aussi les non Yonnais, dont certains sont très impliqués voire très actifs dans le débat actuel, à analyser et comparer objectivement la facture qu'ils paient ailleurs en Vendée et celle des Yonnais.

Au risque de me répéter, mais les « *chiffres sont têtus* », nous faisons gagner 103 euros sur la facture d'eau à une famille moyenne par rapport aux autres Vendéens. Ce n'est pas rien !

Grâce à l'excellent travail conduit depuis 4 ans et plus activement encore depuis juin 2008, nous allons pouvoir proposer une nouvelle diminution du prix de l'eau à partir de juillet 2009.

Mieux, nous nous mettons en situation de bien préparer l'avenir en multipliant par 2,5 les investissements dans ce domaine.

Un travail exemplaire qui montre que le temps où les grands groupes du secteur faisaient la loi est révolu. Partout en France, la tendance est la même : le prix de l'eau baisse et les collectivités locales, quelle que soit la formule d'exploitation du service de l'eau et de l'assainissement, reprennent le pouvoir.

Nous nous sommes appuyés, c'est vrai, sur les débats actuels pour obtenir ces résultats, que nous espérons mais qui n'étaient pas certains.

Contrairement à ce qui a pu être dit, rien n'était bouclé d'avance et *conformément à nos engagements de campagne, nous avons poussé au bout la logique de la comparaison pour servir au mieux l'intérêt des Yonnais.*

Là aussi je tiens à remercier les services de la Ville, Joël Soulard et Stéphane Ibarra qui ont tenu bon la barre de cette procédure importante.

Le débat reste alimenté par un recours au tribunal administratif, ce qui occupe l'espace médiatique, sans doute trop pauvre en actualité locale intéressante.

Je ne suis pas sûr qu'un tel recours, plusieurs mois après les faits, juste avant ce conseil, ne soit pas perçu comme une manière d'instrumentaliser la justice et les médias. Nous verrons bien. La justice est indépendante et il n'est jamais sain de préjuger les faits.

Certains sont bien placés pour savoir qu'un recours au TA présente toujours des risques !

Quelles que soient les décisions qui viendront, les Yonnais doivent savoir que nous ne leur ferons pas perdre les bénéfices obtenus à leur profit par de longues années de travail.

Enfin, vous me permettrez de conclure en ayant une pensée toute particulière pour notre ville amie El Yamoun en Palestine.

Nous sommes très attentifs et inquiets de ce qui se passe à GAZA et en Palestine. J'espère, au cours de l'année 2009, pouvoir me rendre personnellement à El Yamoun, ville moins touchée que la bande de Gaza, pour examiner avec mon homologue les meilleures façons de leur être utile.

Comme vous le savez, nous menons avec El Yamoun diverses actions de coopération depuis plus de 12 ans maintenant ... La Ville de La Roche-sur-Yon est d'ailleurs membre du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) de Cités Unies France.

Nous avions avec notre ville amie des projets pour 2009, notamment celui d'organiser une projection du film réalisée sur la tournée du concert « d'une seule voix ».

Ce concert, vous vous en souvenez sans doute, s'est tenu au manège en mai 2006 et La Roche-sur-Yon était le point de départ d'une tournée de 14 dates en France. « D'une seule voix » avait réuni 100 artistes : juifs ou arabes israéliens, musulmans ou chrétiens palestiniens, Arméniens, tous musiciens résidant en Israël, dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie.....réunis pour l'amour de la musique et l'amitié entre les peuples. 800 spectateurs s'étaient déplacés pour vivre ce moment exceptionnel de fraternité !

L'actualité vient nous rappeler qu'il reste beaucoup à faire pour que la paix s'installe au Proche-Orient.

Ce projet de film est désormais une réalité : il a déjà obtenu plusieurs prix, à Houston et Palm Beach aux Etats-Unis, plus récemment en France, à Evreux et à Angers. Il a aussi été retenu dans la sélection du festival du film des droits de l'homme de Paris.

Nous aurons le plaisir d'accueillir ce film lors d'une séance spéciale au cinéma le Concorde, lundi 16 mars prochain à 19h30. La projection sera suivie d'une rencontre avec les promoteurs de cette opération et d'un débat sur la situation actuelle au Proche-Orient.

Une autre projection devrait suivre, en principe le 21 mars, toujours au Concorde, à l'initiative des associations « Festiclap » et « France Palestine Solidarité » qui présenteront le film « BIENVENUE A HEBRON » en présence de son réalisateur. Un documentaire qui témoigne du quotidien difficile des habitants de cette ville située en territoire occupé.

Je vous invite d'ores et déjà à vous joindre à ces deux manifestations. »

1. Budget primitif 2009 – Budget principal et budgets annexes – Taux d'imposition des 4 taxes directes locales

Rapporteur : Angie LEBOEUF

A. LEBOEUF déclare :

« Je tiens d'abord à vous préciser que le budget 2009 que nous allons examiner ce soir confirme bien sûr les orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires du 17 décembre dernier.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, c'est dans un contexte de crise historique insuffisamment accompagnée au niveau national que nous avons construit ce budget pour 2009. La majorité municipale constate que l'action du gouvernement est inadaptée et que le plan de relance est insuffisant en matière économique. L'Etat est aussi totalement incohérent dans son action envers les collectivités locales.

Malgré quelques avancées administratives, le plan de relance des collectivités est malheureusement sans avenir et ce n'est pour nos territoires qu'une illusion supplémentaire.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la réunion du comité des finances locales s'est tenue hier 3 février, et a confirmé l'étranglement financier auquel sont soumis les communes, intercommunalités, départements et régions. Vous l'avez également rappelé, de ce fait, ce sont près de 15 000 communes qui verront leurs ressources purement et simplement diminuées. C'est malheureusement une nouvelle fois un triste record historique, et pour La Roche-sur-Yon ce sera - 416 000 euros.

C'est incohérent, nous réalisons 73 % de l'investissement public national et c'est également incohérent car le gouvernement nous exhorte à accélérer nos investissements ; face à ce contexte, nous avons quand même décidé de vous présenter un budget offensif.

Un double enjeu se présente à nous :

- rester attentif face à la crise en accompagnant les citoyens par un service performant, adapté et accessible à tous ;
- il nous faut également construire la ville de demain, préparer l'avenir, investir fortement pour soutenir notre tissu économique local.

A contexte économique exceptionnel, stratégie financière et budget exceptionnels, qui vont s'articuler autour de 5 axes forts :

- soutien à l'activité économique par un programme d'investissement important qui s'élève à 28,8 millions d'euros, tous budgets agrégés ;
- la défense du pouvoir d'achat des Yonnais et en particulier des plus fragilisés sera le deuxième axe ;
- une politique d'avenir en plaçant l'éducation comme une stratégie importante, prioritaire sur ce budget, comme sur les budgets précédents ;
- un soutien réaffirmé au tissu associatif local ;
- préserver une situation financière saine, comme l'a souligné récemment la Chambre Régionale des Comptes.

Un budget offensif tourné vers le soutien à l'activité économique :

par un programme d'investissement soutenu à hauteur de 28,2 millions d'euros, par des investissements structurants porteurs d'avenir, également par la poursuite des aménagements du parc d'activités ParcEco 85 pour un montant de 1,85 millions d'euros.

Face à cette crise, nous vous rappelons que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer l'économie locale, ne serait-ce qu'en maintenant un niveau exceptionnellement haut d'investissement. Vous connaissez le cycle électoral : les premières années du mandat sont souvent des années d'études. Nous sommes en première année de mandat, nous allons investir 22,8 millions d'euros ; la

première année du mandat 2001, le montant d'investissement était de 12,6 millions d'euros, je vous laisse apprécier la différence et la volonté de la Ville dans ce domaine.

Nous ferons des choix en privilégiant les investissements structurants porteurs d'avenir. Vous prenez l'exemple, Monsieur le Maire, de l'opération thermographie sur le pays Yon et Vie qui participe à cette dynamique puisque, parallèlement, vous avez missionné ORYON pour structurer la filière artisanale et du bâtiment en lien avec la Fédération française du bâtiment et la CAPEB pour que nos entreprises répondent massivement, demain, aux commandes d'isolation des bâtiments et des maisons qui se feront jour au cours de l'année 2009. Ce n'est qu'un exemple et vous savez tous qu'il existe également des travaux gigantesques en matière de logements sociaux. Chacun devra prendre ses responsabilités dans le domaine, La Roche-sur-Yon le fait depuis longtemps, pour tenter de respecter la loi et notamment ce seuil de 20 %, alors qu'aujourd'hui certains parlementaires tentent coûte que coûte d'y déroger.

Ces actions sont des soutiens directs au secteur du BTP particulièrement touché par la crise.

Il faudra aussi compter sur les grands investissements qui préparent notre ville de demain :

Je pense bien sûr à l'ancienne gendarmerie que nous allons prochainement acquérir et qui nous permettra de construire un pôle culturel majeur, c'est un projet qui se prépare déjà depuis de longs mois et qui sera l'objet d'un partenariat public-privé lancé dès 2009. C'est aussi un chantier énorme pour nos entreprises locales du bâtiment. Je pense aussi à la nouvelle passerelle qui sera construite ainsi que le nouveau parking du boulevard Leclerc. Je pense aussi à la poursuite de la modernisation des espaces publics avec l'important projet de la rue Joffre.

L'impact de ces investissements est essentiel pour l'aménagement public de nos territoires mais aussi pour les emplois générés par les marchés publics portés par notre collectivité, au premier rang desquels ceux du BTP.

Alors je demande au gouvernement et je demande à M. FILLON d'arrêter de nous fragiliser. Fragiliser les collectivités, c'est fragiliser l'investissement et donc l'emploi de nos territoires. Nous maintenons le cap, mais nous demandons un peu de respect et beaucoup de bon sens. Notamment pour tout ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA. C'est un remboursement légitime de nos investissements. Nous touchons ce fonds à hauteur de 15,40 % sur les investissements de N-2. En aucun cas cela ne doit être une composante des enveloppes des concours financiers, ce qui reviendrait à les baisser drastiquement.

Nous entendons également défendre le pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous avons décidé pour la 7^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les taux de la fiscalité. Nous avons également décidé de mener une politique de tarification du service public accessible à tous. Ce n'est pas nouveau sur La Roche-sur-Yon, nous le faisons déjà largement au travers des accueils matin et soir, au travers de la restauration scolaire et bon nombre de nos tarifications. Bien sûr, nous réaffirmons à La Roche-sur-Yon qu'aucun enfant ne sera privé de déjeuner à la cantine. Nous tenons également nos engagements sur les logements sociaux puisque l'habitat et le logement sont des dépenses importantes pour les foyers, engagement sur les logements mais aussi sur les réhabilitations, au travers de l'ANRU.

Au niveau des taux, sur les 4 taxes payées par les contribuables yonnais, sur 100 euros en 1994, 67 euros revenaient à la Ville, en 2008 ce sont 61 euros. C'est la conséquence de ne pas augmenter les impôts : la part revenant à la Ville diminue fortement. Je tiens à rappeler que la Ville pratique un abattement général de 15 % à la base qui n'est pas pratiqué par les départements et que beaucoup de collectivités ont revu. Cet abattement permet d'abaisser la taxe d'habitation pour chaque foyer d'environ 90 euros, ce qui n'est pas négligeable et qui n'apparaît pas au travers des taux.

L'éducation, un pari sur l'avenir :

Nous avons décidé d'assurer un service maximum et nous continuerons à l'assurer pour l'école. Le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes comportait une étude nationale sur les conditions d'intervention des collectivités en faveur de l'enseignement primaire. Au niveau de cette étude, nous avons été classés en tête de peloton et nous n'avons qu'un seul objectif : le rester. C'est pourquoi nous allons construire un projet éducatif local destiné à maintenir notre haut service public et consolider l'exceptionnel travail réalisé dans la ZEP. Avec 12,55 millions d'euros investis dans l'éducation et la formation, nous confirmons notre pari pris sur la jeunesse et l'avenir car nous savons qu'il ne peut y avoir de territoire dynamique, de territoire en développement sans salariés formés. Notre compétence sur la ville est bien sûr l'enseignement supérieur. A ce titre, nous poursuivons notre effort de modernisation et de rénovation de nos bâtiments scolaires, avec une enveloppe de modernisation d'environ 610 000 euros. La rénovation et la restructuration de l'école Jean Yole est une véritable réussite.

Mais en matière d'éducation, les moyens ne peuvent pas se limiter à un investissement matériel. Parce qu'elle est le lieu de tous les apprentissages, des autres, de soi, d'un métier, parce que l'école ouvre des horizons et donne des moyens à chacun, l'investissement doit être aussi humain. Un vrai

service public de l'éducation est un service public avec du personnel. L'investissement humain est important, au travers de la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des temps forts de la journée de l'enfant, comme en témoigne notre engagement politique fort en ce sens.

Quelques chiffres :

- 4 988 élèves scolarisés ;
- 250 agents municipaux sur les accueils matin et soir, interclasses, restauration ;
- 17 restaurants scolaires pour 2 590 repas par jour ;
- 700 enfants qui participent aux classes de découverte.

C'est un axe fort de ce budget 2009.

Au travers de ce budget, nous souhaitons également réaffirmer notre soutien au tissu associatif. Il est en effet indispensable par le lien social qu'il assure, mais lui aussi se trouve fragilisé par la crise et par un certain repli significatif de l'Etat. Nous devons le soutenir et nous le ferons fortement avec près de 10 % de notre budget de fonctionnement. Néanmoins, nous prendrons le temps avec les autres financeurs d'évaluer les conventions qui lient les associations à la Ville pour s'assurer qu'elles répondent toujours aux besoins de nos concitoyens pour organiser au mieux les synergies utiles et la mutualisation des moyens. La majorité municipale tient, au travers du vote de ce budget à saluer l'extraordinaire implication des bénévoles et des professionnels de plus des 1 000 associations yonnaises actives.

Un regard particulier sur les associations culturelles ; elles souffrent fortement aujourd'hui de la politique SARKOZY. Politique caractérisée par une régression sans précédent de l'engagement culturel de notre pays : un seul chiffre, les subventions aux spectacles vivants ont chuté de près de 30 % depuis un an et demi. C'est un scandale et les collectivités ne pourront à elles-seules assumer ce recul. L'art et la culture doivent être replacés au centre du projet politique. Il y a, sur la ville de La Roche-sur-Yon, 65 associations subventionnées qui agissent dans ce domaine culturel, couvrant une dizaine de disciplines différentes. Ce soutien offensif face à la crise se fera en préservant une situation financière saine. Cela passe par un effort de maîtrise de la dépense et notamment des dépenses de gestion courante, par le recours à l'emprunt raisonnable, par une gestion active de la dette qui consiste à rechercher des financements à moindre coût et, éventuellement extérieur, et à répartir les risques afin de sécuriser une part significative de notre encours. Cela consiste également à stabiliser notre endettement.

Voici donc les cinq axes de notre budget offensif. »

Après la présentation du contexte global dans lequel s'inscrit le budget 2009, A. LEBOEUF commente, à l'aide d'un diaporama, le document remis aux élus.

F. GRIVEL fait l'intervention suivante :

« Tout d'abord, je souhaite demander aux personnes présentes d'avoir la gentillesse de bien vouloir arrêter leur téléphone portable afin de permettre aux personnes électrosensibles, dont je fais partie, de rester sans dommage jusqu'à la fin des débats. Je remercie d'ailleurs les journalistes qui font un travail considérable pour sortir de l'ombre ce problème de santé publique et notamment, à La Roche-sur-Yon, Philippe ECALLE, auteur d'un article sur le sujet au printemps dernier. Ce problème de santé est aussi un problème de société qui deviendra probablement incontournable dans les années à venir pour l'accessibilité et pour la prévention ; et quand je parle d'accessibilité, je parle des lieux publics et des transports collectifs. Merci donc à tous pour votre compréhension.

Le budget primitif qui nous a été présenté par Angie Leboeuf, intègre une volonté de justice sociale et de lutte contre la crise et ses effets, dans un contexte de pression financière croissante sur les collectivités locales.

La stabilité des taux d'imposition de la ville, pour la 7^{ème} année consécutive, mérite d'être soulignée, ainsi que l'effort financier considérable réalisé au niveau des investissements, générateurs d'équipements de proximité et d'emplois.

Ce soutien à l'économie locale et à l'emploi sera particulièrement apprécié, et montre une nouvelle fois l'importance du rôle des collectivités locales pour défendre les citoyens.

En France, dans un contexte extrêmement difficile qui entraîne une augmentation des besoins sociaux, nous sommes en droit d'exiger aussi de l'Etat qu'il crée des conditions financières plus favorables pour les collectivités locales.

Le bien fondé de l'impôt, la protection sociale et les mécanismes de solidarité conquis au 20^{ème} siècle, doivent être reconnus comme les moteurs de la modernité du 21^{ème} siècle.

C'est notamment le sens des mouvements sociaux actuels.

Les dépenses que nous engageons rendent service à une population qui a encore plus besoin immédiatement et alimentent efficacement l'économie réelle.

Ce budget primitif 2009 est un budget de résistance à la destruction des solidarités, mise en œuvre par le gouvernement depuis plusieurs années.

Il permet d'opposer ici, au bouclier fiscal, un bouclier social et territorial. »

M. PELTAN intervient :

« Vous avez souligné, en début de séance, Monsieur le Maire, que « la crise s'amplifie et s'incruste ». Déjà, au dernier C.M. dont nous venons d'approuver le P.V., vous avez évoqué, dans votre propos liminaire, je vous cite : »le climat économique pour le moins anxiogène où les dépôts de bilan succèdent aux plans sociaux ». et vous avez ajouté : »Dans cette période, nous le verrons, la collectivité locale fera tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer l'économie locale, ne serait-ce qu'en maintenant « un niveau exceptionnellement élevé d'investissements en faisant des choix forts, car privilégiant les investissements structurants, porteurs d'avenir ».

Je dois à la vérité de dire que, sur l'instant, de tels propos, aussi fermes et volontaristes, m'ont interpellée et j'attendais avec impatience votre projet de budget 2009 dont je pensais qu'il allait m'en apporter la traduction chiffrée.

Malheureusement ce n'est pas le cas : le projet de budget 2009 que vous nous présentez ce soir n'est pas à la hauteur des ambitions que vous affichez ni une réponse satisfaisante aux difficultés du moment comme il pourrait et devrait l'être. Et je laisserai à mon collègue J-G DUTOUR le soin de le démontrer. Une fois encore il y a loin, M. le Maire entre vos effets d'annonce et leur mise en œuvre.

Mais à propos de finances, je souhaite revenir quelques instants sur le sujet de l'envoi des vœux 2009 des élus.

Sans que ce sujet n'ait jamais été évoqué avec nous, ni par vous-même ni un de vos collaborateurs, nous avons reçu, en date du 24 novembre dernier, une « Note aux élus du conseil municipal » signée de votre directeur de cabinet, M. GUELMENGER qui disait ceci :

« Cette année l'ensemble des destinataires de notre fichier officiel recevront les vœux du Maire (au nom du Conseil municipal).

Il n'y aura pas d'impression et d'envois de cartes de vœux des élus (adjoints et conseillers municipaux) qui viendraient au mieux en doublon.

L'heure étant à la rationalisation des moyens et à l'anti-gaspi, il a été décidé d'opter pour cette formule conforme à la lutte contre les dépenses inutiles et respectueuse de notre environnement.

Je vous invite à utiliser pour ceux qui le souhaiteraient la formule des cyber-vœux. »

Qui pourrait être contre les arguments que vous invoquez ? Personne.

En revanche, nous relevons qu'une fois de plus » la démocratie participative » dont vous vous targuez constamment, ne s'applique pas aux élus de l'opposition.

Aussi, afin de nous permettre de mesurer l'effort qui nous a été demandé, nous avons aujourd'hui une question : nous voulons savoir quel est le montant de la somme ainsi économisée et à quoi elle a été employée ? Ou bien tout simplement n'y avait-il plus d'argent en fin d'exercice sur cette ligne ?

Ou bien en avez-vous eu besoin pour financer la campagne de communication tous azimuts que vous avez organisée à l'occasion de l'arrivée du TGV, pour lequel la ville n'a pas dépensé un sou, faut-il le rappeler ? et pour imprimer tant de documents divers et variés, dont certains sur papier glacé, qui, comme les cartes de vœux, finiront à la poubelle quand ce n'est pas sur la voie publique !! Où est la protection de l'environnement ?

Alors oui, dans la période de crise économique que nous connaissons actuellement, notre collectivité se doit de donner l'exemple de l'anti-gaspi, mais en toutes circonstances.

Force est de constater qu'une fois encore « vous vous êtes pris les pieds dans le tapis » Monsieur le Maire.

A ce propos, j'ai bien écouté Madame l'Adjointe aux Finances, qui nous a dit, dans sa présentation, et cela a paru sur l'écran, qu'il y avait 250 agents municipaux intervenant dans les écoles maternelles et primaires au titre des activités péri-scolaires. Et vous voudriez nous faire croire que vous n'avez pas les moyens d'appliquer la loi sur le service minimum d'accueil des élèves les jours de grève ? Les parents yonnaise apprécieront.

Et je terminerai en donnant un dernier exemple qui a aussi une incidence financière : il s'agit de l'édition 2009-2010 du Guide Pratique de La Roche-sur-Yon. On nous dit que, là encore par souci d'économie, ce guide est édité pour 2 ans : très bien, nous approuvons. Raison de plus pour en vérifier le contenu avant diffusion. Loin de moi l'idée de chercher ici un coupable et de dire que les services n'ont pas fait leur travail. Le guide est publié sous votre responsabilité, Monsieur le Maire.

J'observe simplement que l'ordre dans lequel sont disposées les photos des conseillers municipaux a dû être fait un jour de tempête !! pour dire cela sur un mode imagé. Dans un 1^{er} temps j'ai cru que vous aviez absorbé dans votre majorité une partie des élus de mon Groupe, mais lorsque j'ai vu la place du 1^{er} adjoint, j'ai compris qu'il y avait bien un problème.

C'est là, pour tous les élus, une erreur plus que regrettable et non rattrapable pendant 2 ans, financièrement parlant.

Certes « errare humanum est », je vous l'accorde, Monsieur le Maire.

Toutefois, lorsque, comme vous le faites constamment, on se pose en donneur de leçons, il faut moins d'approximation et plus de vigilance dans la gestion des affaires municipales, de toutes les affaires municipales.

Il y faudra peut-être un peu plus de transparence et d'humilité aussi à l'avenir. »

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de leçon de morale à recevoir, citant le budget de communication départementale. Quant aux inversions de photos du guide, il en assume l'entière responsabilité, tout en considérant que l'important est le travail effectué par les élus et non leur place sur le papier.

J.G. DUTOUR déclare :

« La fiscalité à La Roche-sur-Yon est au maximum. Elle est de 50 % plus importante que celle des villes de même importance ! Un Yonnais paie 150 euros d'impôt local quand un habitant d'une ville de même importance n'en paie que cent.

I - Quelles en sont les conséquences ?

1/ - une recherche de nouvelles recettes pour faire face aux besoins nécessaires au développement de la ville face aux réussites des autres cités de notre département.

Cette recherche de nouvelles ressources se fait :

- au niveau de l'intercommunalité où le nouveau président souhaite une péréquation de la fiscalité en l'augmentant dans les communes voisines pour mutualiser les dépenses ;
- par une taxation plus importante du stationnement. Le budget prévoit que l'excédent de l'exploitation du stationnement payant doit rapporter 1 million d'euros à la ville. Ne serait-il pas mieux de laisser les 45 premières minutes gratuites pour aider le commerce du centre-ville qui souffre à la suite de l'implantation des deux zones commerciales importantes qui appauvrissent le centre-ville déjà fortement touché par les difficultés économiques du moment ;
- par la taxation à la taxe d'habitation des immeubles vétustes du centre-ville non habités. Ces immeubles même s'ils sont inoccupés seront soumis à la taxe d'habitation.

2/ - un manque d'investissement de la ville

A La Roche-sur-Yon, le budget d'investissement ne représente que le tiers du budget de la Ville, alors que les investissements des collectivités locales permettent de relancer l'économie, ce qui est indispensable dans le contexte de crise actuelle.

Dans le cas de la relance par l'investissement, 100 % des sommes utilisées passent directement dans le circuit économique, alors que la relance par la consommation n'amène que 50 % des dépenses dans le circuit économique. Et, dans la plupart des cas, les biens consommés sont importés et viennent soutenir les délocalisations.

Comment Monsieur le maire financerez-vous les projets et promesses de votre campagne électorale ?

Nous constaterons en fin de mandat que vous n'aurez pas réalisé votre programme ou, alors, il faudra avoir recours massivement à l'emprunt comme vous l'avez fait en 2007, puisque 16 millions d'euros ont été empruntés, ce qui alourdit encore la fiscalité locale.

Au budget 2009, il n'est prévu que l'achat de l'ancienne gendarmerie et même pas la démolition des bâtiments avant reconstruction. Coût de cet achat, plus de 4 millions d'euros !

Le pôle culturel n'est pas pour 2009, attendons !

II - Quelles sont nos propositions ?

Si les investissements ne représentent qu'un tiers du budget, on constate que la plus grosse partie des dépenses concerne le fonctionnement où aucune économie n'est prévue. Nous ne sommes pas contre l'aide sociale, l'aide à l'enfance ou toute autre forme d'aide, mais il faut mieux la gérer et éviter les gaspillages par empilements.

La Gauche, Monsieur le Maire, n'a pas le monopole de la solidarité. La preuve, la Droite vient de mettre en place ce que la Gauche n'a pas pu faire, le Revenu de Solidarité Active.

Il faut faire mieux et dépenser moins. C'est ce que font tous les chefs d'entreprise qui réussissent.

Évitons les erreurs de gestion comme :

➤ des ronds points inutiles ou mal conçus que l'on recommence plusieurs fois, et dont les angles trop droits deviennent dangereux (rond point Bd Briand et Bd d'Angleterre – les véhicules sont amenés à passer sur les bordures en granit chinois) ;

➤ Autre exemple : la passerelle de la gare.

Si M. le Maire était prévoyant et n'avait pas pris le TGV en marche, cette passerelle aurait été construite avant l'électrification de la ligne, les travaux auraient été plus faciles, moins coûteux et

moins dangereux. On aurait pu éviter les frais de la navette qui, comme les bus, circule bien souvent à vide.

➤ En ce qui concerne les bus.

En dehors des heures scolaires, les bus sont désespérément vides. Ils n'apportent donc pas le service que l'usager attend, sinon ils seraient remplis. Leur coût pèse 5 millions d'euros sur le budget. Même si ce coût est partiellement payé par une taxe sur les entreprises, ce qui les pénalise par rapport aux entreprises installées en périphérie, ce budget pourrait être mieux utilisé en modifiant les circuits, en utilisant des bornes d'appel permettant, grâce à l'informatique et aux moyens modernes de transmission, d'adapter les circuits en fonction de la demande. Il y a encore d'autres économies, mais ce sera pour la prochaine fois.

Nous invitons donc tous les Yonnais à nous faire part des économies possibles dans leur quartier. C'est de la démocratie participative positive.

En conséquence, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas votre budget 2009, à moins que, et bien que nous n'en approuvions pas l'orientation, dans le but de redynamiser le centre-ville, notre Groupe le votera si vous acceptez :

- de faire passer le stationnement gratuit à 45 minutes ;
- et si vous vous engagez à modifier, en le facilitant, l'accès au parking Clemenceau ;
- et pourquoi ne pas utiliser, lorsque la passerelle de la gare sera terminée, le petit bus pour établir une navette gratuite entre le parking Clemenceau et le marché, passant par la rue Clemenceau piétonne mais utilisable par les véhicules dont la vitesse sera limitée à 20 km/h.

Tout ceci, Monsieur le Maire, ne relève pas d'une idéologie politique mais tout simplement la mise en œuvre de solutions peut-être pas idéales mais mettant en place une dynamique nouvelle pour rechercher des solutions pouvant satisfaire un grand nombre de Yonnais et faire de La Roche-sur-Yon une vraie "capitale". »

Y. HELARY se dit surpris des reproches de J.G. DUTOUR quant au programme d'investissements. Il a noté, de son côté, que le plan de relance de M. FILLON s'avère être une opération d'avances sur contrat de plan, c'est-à-dire sur des opérations déjà prévues. Il s'agit donc d'une pratique d'avance de trésorerie et non d'un réel projet d'investissements nouveaux. Il précise que les collectivités locales investissent réellement pour sortir de la crise et il trouve que J.G. DUTOUR ne manque pas d'audace pour critiquer la politique d'investissement proposée par la municipalité tout en soutenant un gouvernement qui transfère la gestion de la crise sur les collectivités.

Anita CHARRIEAU rappelle son intervention lors du débat d'orientations budgétaires ; elle y citait 4 défis que la Ville se devait de relever :

- le défi social, la crise financière le rend plus important ;
- le défi de l'aménagement de la ville ;
- la lutte contre les inégalités ;
- le défi économique.

La question est, selon elle, de savoir si le budget proposé est adapté pour relever ces défis. Il est en effet déclaré que les impôts communaux n'augmentent pas pour la septième année consécutive, mais elle note que ces taxes sont quand même élevées. De même, elle relève la progression importante des redevances et elle cite l'exemple des ordures ménagères. A ce sujet, elle considère malvenue la taxe incitative, en pleine période de crise économique, qui va peser lourdement sur les habitants. Cela n'aura aucune influence sur les préoccupations citoyennes quant aux ordures ménagères, mais cela aidera peut-être les prestataires du secteur. Ce sont pourtant les ménages qui souffrent. D'une façon générale, elle relève que l'épargne nette est en progression, mais que celle-ci s'appuie surtout sur les impôts des contribuables. L'Etat se désengageant de plus en plus, elle aurait souhaité, au niveau local, un projet de budget plus orienté vers le social, vers ceux qui sont à l'origine de cette progression positive du budget. L'orientation qu'elle souhaiterait viserait à plus taxer les actifs financiers, à revoir les fondements de la taxe professionnelle, à mieux contrôler les bénéficiaires des aides économiques publiques, mais aussi de pouvoir soutenir la préservation des services publics. Le budget présenté n'est donc pas dans la ligne qu'elle aurait souhaitée.

R. MESTRE n'estime pas offensif le budget présenté. Cependant il le considère correct. Il est en accord avec certaines propositions, notamment en terme de gestion rationnelle des services et de pratiques d'économies. Il note que les collectivités dépensent encore trop pour des sujets qui ne le méritent pas. Il cite l'exemple du TGV et du grand bouleversement annoncé, tout en rappelant que si le train à grande vitesse arrive jusqu'en Vendée, c'est sur des voies ferroviaires non adaptées à ses capacités. Il y a là, selon lui, une démonstration regrettable d'un défaut des plans d'aménagement nationaux.

Quant à la dette, il l'estime bien gérée par les services municipaux. Il est cependant en accord avec les affirmations entendues sur les taux élevés de l'imposition locale. Il pense qu'il y a là une question à travailler pour inciter de nouveaux habitants à venir s'installer sur le territoire de la ville. Le niveau d'équipement en services à la population serait bien dimensionné pour répondre à une augmentation de 10 à 20 000 habitants supplémentaires. Et cela serait en outre bénéfique en terme de dotation de fonctionnement. C'est le regrettable constat qu'il fait aujourd'hui : la population n'a pas augmenté depuis 1999 et les taux de taxe professionnelle sont relativement dissuasifs pour les entreprises.

Il se déclare donc favorable à ce budget, indique qu'il le votera, mais souhaite que le suivant tienne compte de ses réserves.

J. SOULARD invite J.G. DUTOUR à participer aux réunions publiques au contact des habitants. Il y a entendu, pour sa part, qu'il fallait, au contraire, encore plus de bus, que le stationnement payant était réclamé pour bon nombre de rues, comme étant une solution pour mieux se garer. Il lui semble donc que J.G. DUTOUR n'est pas en phase avec la population yonnaise.

Répondant aux interpellations de R. MESTRE, il précise que les chiffres du recensement officiel, à savoir 50 700 habitants, sont ceux de 2006. Une grosse évolution a eu lieu entre cette date et 2008, et on peut estimer à près de 53 300 le nombre d'habitants à ce jour.

Quant au budget investissement, il estime que 20 millions d'euros ne peuvent être considérés comme un montant modeste. Il rappelle les chiffres depuis 2001, des 12 millions du début aux 20 millions en 2005. Il ajoute que le présent mandat commence donc avec un budget d'investissement largement supérieur aux logiques habituelles. Il précise que cette capacité d'investissement est le fruit d'une gestion fiable et raisonnée des finances municipales, et ce malgré la stabilité des taux d'imposition depuis 7 ans. Il énonce les principaux postes pour lesquels ces sommes sont employées :

- cinq millions d'euros pour la modernisation du patrimoine, qui concerne tous les secteurs, culture, éducation, sport, et un gros effort sur la salle des fêtes du Bourg et les Oudairies ;
- la mise en conformité des bâtiments communaux ;
- Pentagone 2006-2020.

Pour ce dernier point, il s'étonne des déclarations qu'il entend ça et là, qui semblent affirmer que rien ne se passe sur ce projet. Il rappelle donc que les travaux d'aménagement de la rue Joffre y sont inclus, que l'acquisition de l'ancienne gendarmerie pour la réalisation du pôle culturel en est au stade du choix du groupement qui va réaliser cet équipement, que la réalisation du parking Ouest de la gare, l'aménagement du boulevard Leclerc et la construction de la passerelle sont prévus au cours de l'exercice 2009.

Il ne comprend donc pas ce qui peut fonder des assertions aussi erronées sur ce projet. De surcroît, ajoute-t-il, le nom même du projet "Pentagone 2006-2020" indique bien que tout ne sera pas réalisé en même temps et que, plutôt que de faire des promesses impossibles à tenir, la Ville a préféré annoncer qu'il faudra du temps pour atteindre les objectifs fixés. Enfin, il considère que le haut niveau d'investissements prévu permet de limiter, au niveau local, les effets néfastes de la crise financière. Avec le pouvoir d'achat, l'investissement est un des leviers qui permet d'agir sur l'économie, il regrette que l'Etat ne soutienne pas plus les collectivités dans leur démarche visant à favoriser l'emploi et l'activité des entreprises. C'est même bien le contraire puisqu'il poursuit sa politique d'étranglement par son plan de relance inadapté.

P. CEREIJO se dit consternée par les arguments de l'opposition. Il lui semble que le budget d'une ville de 50 000 habitants mérite mieux que des attaques sur les cartes de vœux ou la durée de gratuité du stationnement en ville. Ce budget, elle le considère offensif parce qu'il tient compte de la réalité. Et cette réalité est actuellement difficile, tant pour les collectivités que pour leurs habitants. Relevant les propos de J.G. DUTOUR, elle admet que la gauche n'a pas le monopole de la solidarité, mais précise toutefois qu'elle a créé le RMI et la CMU. Quant au RSA, il convient de ne pas faire un procès anticipé et d'attendre sa mise en place pour en juger. La vocation de ce dispositif étant de favoriser le retour à l'emploi de ceux qui en sont proches, ou d'accompagner ceux qui le souhaitent vers un emploi à temps plein, elle met en garde contre une dérive possible d'oublier ceux qui sont les plus fragiles, ceux qui sont très éloignés de l'emploi. C'est pour cela que le budget offensif proposé ce soir lui semble vouloir favoriser le développement de l'économie et donc l'emploi, mais aussi maintenir la qualité du service en direction de toute la population, et surtout de ceux qui ont le plus besoin de la puissance publique.

Elle cite les chiffres suivants relatifs à La Roche-sur-Yon :

- augmentation de 22 % du chômage au mois de décembre ;
- 19 offres d'emploi sur trois jours au pôle emploi ;
- augmentation de 12 % des distributions alimentaires entre février 2008 et février 2009.

Elle considère que le rôle de l'élu est d'être humble, mesuré et responsable.

T. DE LA CROIX, revenant au réseau de bus, précise qu'il est certes perfectible, mais il est efficace et le sera encore plus à l'avenir. Quant au train, malgré ses imperfections et ses déboires, il constate que le TGV apporte un flux important de voyageurs à La Roche-sur-Yon estimé, a minima, à 10 000 par an. Il conclut en se déclarant surpris de la tournure du débat, qu'il n'imaginait pas ainsi.

S. CHARTIER apporte quelques précisions quant au service minimum d'accueil. S'il n'a pas été mis en place lors des derniers mouvements de grève, déclare-t-elle, c'est que les conditions étaient beaucoup trop aléatoires :

- Les services de l'Inspection académique n'ont communiqué la liste des enseignants grévistes que dans un délai inférieur aux 48 heures minimum légales.
- Il aurait fallu accueillir 2 607 enfants et donc disposer de 174 encadrants. Or, 155 agents s'étant déclarés grévistes 48 heures auparavant, ce qui n'est pas une obligation, une annonce de la Ville pour indiquer que le service minimum d'accueil serait mis en place aurait été très désagréable pour les familles car erronée.

La municipalité souhaite donc un réel aménagement de la loi qui est, en l'état, totalement inapplicable.

P. YOU insiste sur un des aspects du budget de la Ville, celui du rôle économique en tant qu'employeur et, à titre complémentaire, à travers la subvention qu'elle accorde au soutien d'autres employeurs que sont les associations sportives, culturelles, de solidarité ou de quartiers. Sans ce soutien, il lui semble évident que les difficultés et le chômage seraient plus importants à La Roche-sur-Yon. Quant à l'investissement, il considère qu'il est relativement soutenu. Il souhaite que ne soit pas oublié l'effort accompli par la collectivité en terme de logements sociaux.

Y. HELARY précise, à l'intention de R. MESTRE, que la Région et Réseau Ferré de France ont lancé, depuis janvier, les études de modernisation de la ligne TGV La Roche-sur-Yon-La Rochelle-Bordeaux.

A. LEBOEUF revient sur les échanges relatifs au budget de communication. Ces remarques sont, pour elle, déplacées, tant ce poste budgétaire est dérisoire. Elle précise que la proposition est encore de le baisser, ajoute que les campagnes de communication autour de l'arrivée du TGV et du contournement Sud sont l'occasion de capitaliser sur la promotion économique du territoire et que cela, la municipalité l'assume complètement.

A. LEBOEUF considère que Mme PELTAN n'a pas à juger ces actions de communication. Elle indique que la municipalité assume également les erreurs qui se glissent dans les éditions municipales.

Quant aux remarques sur les impôts et le personnel considérés comme trop importants par J.G. DUTOUR, elle souhaiterait que soit enfin exprimé des chiffres de bases plutôt que des taux. A ce propos, elle compare les villes de Niort, Cholet, St Nazaire et La Roche-sur-Yon et fait le constat que c'est cette dernière qui a la plus faible base d'imposition par habitant et qu'en outre elle pratique un abattement général de 20 %, ce qui se traduit par 90 euros en moins sur la taxe d'habitation de chaque ménage.

Quant au personnel communal, elle rappelle que le service public ne peut valablement s'exercer que par le personnel mis en place, face aux exigences de la population et que sans personnel, pas de service public.

M. PELTAN estime qu'en démocratie chacun a le droit et le devoir d'exprimer son point de vue et que cela n'est pas se poser en juge.

Monsieur le Maire estime que la crise économique, financière et sociale est importante et loin de se terminer. Il confie que les économies réalisées sont modestes et peinent à compenser les carences de l'Etat UMP qui est en train de casser le système social français, mais que le choix a été fait de ne pas augmenter les taux de la fiscalité.

Il relate ensuite les termes de ses rencontres avec M. DARCOS sur le thème du service minimum d'accueil, d'où il ressort que l'Etat se déclare incapable de gérer lui-même ce dispositif et attend des collectivités territoriales qu'elles l'assurent car elles en ont la capacité, ce malgré les difficultés reconnues par tous, toutes tendances politiques confondues. Il estime qu'il est scandaleux que l'Etat fasse porter les inconvénients de sa politique sur une autre administration. La Ville de La Roche-sur-Yon n'a pas pu réaliser cet accueil, cela s'avérait ingérable. Ce n'est pas pour autant nier les difficultés que rencontrent les familles.

Quant au budget lui-même, Monsieur le Maire estime que le maximum est fait en matière d'investissement tout en se gardant de fragiliser la Ville.

Il y a certes beaucoup de personnel mais c'est, selon lui, la garantie d'une puissance d'intervention sociale. Il se dit également fier que La Roche-sur-Yon comptabilise 35 % des logements sociaux du département, pour accueillir ainsi ceux qui sont les plus défavorisés. Et il se déclare pour une réhabilitation de l'impôt, qui est très utile mais pour lequel il faut être parcimonieux et vigilant quant à l'utilisation de sa redistribution, notamment en terme d'aide à l'investissement.

Enfin, il revient sur le thème de l'attractivité et énonce quelques éléments d'information sur la situation de la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon qui s'avère la plus attractive des Pays de la Loire et se place 28^{ème} sur les 48 zones d'emploi nationales, selon les sources INSEE. Malgré le niveau de taxe professionnelle, La Roche-sur-Yon accueille toujours des entreprises, ce qui démontre l'attractivité du site.

Il estime donc que le budget présenté est à la fois prudent et ambitieux, en tous cas parfaitement adapté au contexte actuel. Il le propose donc au vote :

Les mouvements budgétaires sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 128 904 663 € dont 119 708 499 € d'opérations réelles et 9 196 164 € d'opérations d'ordre,

- Budgets annexes : 14 435 956 € dont 9 366 601 € d'opérations réelles et 5 069 355 € d'opérations d'ordre.

L'équilibre du budget principal est assuré à partir d'un produit fiscal prévisionnel de 45 581 000 € calculé suivant les taux d'imposition 2008 reconduits.

Le budget primitif 2009, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	47 364 613,00	47 364 613,00
Opérations réelles	44 673 248,00	35 707 343,00
Opérations d'ordre	2 691 365,00	11 657 270,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	95 975 806,00	95 975 806,00
Opérations réelles	84 401 652,00	93 367 557,00
Opérations d'ordre	11 574 154,00	2 608 249,00

QUESTION ADOPTEE PAR

35 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe LA ROCHE GAGNANTE

1 ABSTENTION de A. CHARRIEAU

2. Subventions versées dans le cadre du vote du budget 2009 – investissement – Fonctionnement

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal est appelé à approuver la liste des organismes bénéficiaires des subventions d'investissement et de fonctionnement versées au titre de l'exercice 2009 dans le cadre du vote du budget. Cette liste figure dans les états annexes du budget transmis aux élus (pages 104 à 125).

QUESTION ADOPTEE PAR

18 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, A. LEBOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par F. LUCAS, C. LEYDIER en son nom et au titre du pouvoir donné par A. VALIN, J. SOULARD, P. CEREIJO, Y. HELARY, F. GRIVEL, L. GUIBERT, S. CHARTIER, L.M. GADY, F. GUIET, M. CHANTECAILLE, M. SOUCHARD, N. CHABOT, A. CHARRIEAU

3. Constitution de provisions – Budget principal exercice 2009

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal de constituer, au titre de l'exercice 2009, des provisions semi-budgétaires, pour un montant de 200 000 €, provisions pour risques et charges pouvant intervenir sur les bâtiments communaux.

Les crédits correspondants font l'objet d'une inscription budgétaire au titre du budget primitif 2009.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe LA ROCHE GAGNANTE

4. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement 2009

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Considérant qu'il y a lieu de réviser le montant global de certaines autorisations de programme en fonction des évolutions d'opérations, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les modifications suivantes :

- Aménagement du cimetière paysager La Péronnière	- 223 779,82 €
- Programme de rénovation des groupes scolaires	- 39 228,28 €
- Extension du restaurant universitaire	- 59 193,75 €
- Réhabilitation du cinéma de centre ville Le Concorde	- 29 165,75 €
- Pôle d'échanges multimodal – phase 1	+ 603 195,17 €

et d'approuver la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement figurant dans les états annexes du budget (page 127).

QUESTION ADOPTEE PAR

36 voix POUR

6 VOIX CONTRE du groupe LA ROCHE GAGNANTE

5. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour la construction de 24 logements "Pointe Rivoli"

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEM ORYON pour deux emprunts (prêts locatifs à usage social) d'un montant global de 1 556 113 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 115 753 € sur 50 ans et 1 440 360 € sur 40 ans, au taux de 4,60 % pour le financement de la construction de 24 logements "Pointe Rivoli".

QUESTION ADOPTEE PAR

27 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

Ne prennent pas part au vote : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, A. LEBOEUF en son nom et au titre du pouvoir donné par F. LUCAS, C. LEYDIER au titre du pouvoir donné par A. VALIN, J. SOULARD, P. CEREIJO, Y. HELARY, F. GRIVEL

6. Garantie d'emprunts à VENDEE HABITAT pour la construction de 35 logements à La Maison Neuve des Landes

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % à VENDEE HABITAT pour deux emprunts d'un montant global de 1 953 530 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, soit 224 925 € (prêt locatif à usage social foncier) sur 50 ans et 1 728 605 € (prêt locatif à usage social) sur 40 ans, au taux de 4,60 % pour le financement de la construction de 35 logements La Maison Neuve des Landes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Garantie d'emprunt à VENDEE HABITAT pour la réhabilitation de 26 logements Résidence L'Horbetoux

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie pour le remboursement de la somme de 166 500 €, représentant 30 % d'un emprunt d'un montant de 555 000 € que VENDEE HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 4,60 %, pour le financement de la réhabilitation de 26 logements Résidence L'Horbetoux à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Avance remboursable au budget annexe "Lotissement d'activités Belle Place 3"

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement à partir du budget principal de la Ville, d'une avance remboursable de 82 354 € au budget annexe « Lotissement d'activités Belle Place 3 ». Le remboursement sera effectué au fur et à mesure des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

9. Avance remboursable au budget annexe "Lotissement d'activités funéraires au cimetière paysager"

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal approuve le versement à partir du budget principal de la Ville, d'une avance remboursable de 5 000 € au budget annexe « Lotissement pour l'aménagement de la zone commerciale funéraire au cimetière paysager ». Le remboursement sera effectué au fur et à mesure des ventes de terrains.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

10. Pôle de La Garenne – Restructuration et extension de la maison de quartier des Forges – Demandes de subventions

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville de La Roche-sur-Yon a engagé des projets de rénovation d'équipements publics qui peuvent être subventionnés entre autres dans le cadre du programme européen 2007-2013 "Compétitivité régionale et emploi" des Pays de la Loire. Il s'agit de la rénovation du pôle de La Garenne et de la restructuration et l'extension de la maison de quartier des Forges. Il est proposé de solliciter des financements pour ces opérations.

M. PELTAN indique qu'il a été répondu par avance aux interrogations de son groupe sur les financements.

Monsieur le Maire en confirme l'origine : FISAC, FEDER, contrat de ville. Il estime important d'en solliciter au maximum, le résultat est positif pour le budget.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Cession de l'usine relais n° 4 à la société SERITIP – Zone Acti-Nord

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la levée d'option de rachat anticipé des biens immobiliers inscrite dans le contrat de crédit bail de l'usine relais n° 4 consenti le 21 décembre 1986 au profit de la société SERITIP, activité sérigraphie industrielle, implantée rue Philippe Lebon zone Acti-Nord pour les terrains référencés BR 117 (contenance 2 524 m²) et BR 152 (contenance 2 577 m²).

A titre indicatif, le prix de vente à la date du 1^{er} février 2009 sera de 36.432,98 euros, égal au montant du capital restant dû 35 577,09 € majoré de la valeur résiduelle 3 441,92 euros, déduction faite de la subvention FAACE (Fonds d'aide aux activités créatrices d'emplois) pour 2 586, 03 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Cession des anciens locaux de la Poste, centre commercial La Garenne, à M. POIRAUD, opticien, et Mlle Julie RABILLER

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compromis de vente des biens immobiliers établi au profit de M. Franck POIRAUD, opticien, et de Mlle Julie RABILLER, pour le transfert du magasin GARENNE OPTIQUE et de son activité dans les anciens locaux libérés par la Poste, cadastrés section AH n° 513, constituant le lot n° 1 de l'immeuble en copropriété "Centre Commercial La Garenne", d'une surface utile d'environ 203 m² et 626/10000^{èmes} de parties communes, au prix de 220 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Gestion de la pépinière d'entreprises – Renouvellement de la procédure de délégation de service public par voie d'affermage

Rapporteur : Françoise VIGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon est propriétaire de la pépinière située 8 rue Coty (ZA Acti'Sud) depuis 1986. Construit en 1960 par « Big Chief », entreprise de confection, le bâtiment a été réhabilité et reconverti par la SEMYON en 1987 afin d'accueillir et soutenir des projets émergents, via la création en 1988 de la pépinière d'entreprises.

La délégation de service public de la pépinière d'entreprises a été confiée à la SAEM ORYON à compter du 1^{er} janvier 2003, elle arrivait donc à échéance au 31 décembre 2008.

Etant donné l'évolution de la demande et des modalités de promotion de l'innovation, les élus de la Ville de La Roche-sur-Yon ont réfléchi à d'autres formes juridiques pour la pépinière, qui pourraient permettre une meilleure performance et réactivité. La convention de délégation de service public a été prorogée de 10 mois pour permettre à la Ville de mener une réflexion sur le mode de gestion de la pépinière, elle prendra fin au 31 octobre 2009.

Après études juridiques, techniques et financières, la solution proposée consistant à renouveler une convention de délégation de service public par voie d'affermage pour une durée de 6 ans pour la gestion de la pépinière d'entreprises, apparaît au final, la solution la plus appropriée

Il est donc proposé au conseil de se prononcer sur le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement.

M. PELTAN déclare que son groupe votera contre la présente délibération au motif que, malgré l'intérêt non démenti de la pépinière d'entreprises qui remplit son rôle depuis plus de vingt ans, il est anormal que des études soient lancées pour obtenir le même résultat, à savoir la reconduction du délégataire en place. C'est, à son sens, beaucoup d'argent public dépensé pour rien.

Monsieur le Maire regrette que le groupe de Mme PELTAN ne vote pas cette délibération dont le but est le soutien et le développement de l'économie, dont l'importance n'est pas à démontrer, notamment en terme de créations d'emplois. Il estime cette attitude peu responsable.

Quant aux études, elles ont été réalisées en interne, par le travail des services municipaux.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe LA ROCHE GAGNANTE

14. FISAC – Subvention d'équipement pour un commerce : "Les Essentielles" – SARL EDIVIR

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat et quatre autres partenaires (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers, association Les Vitrites du centre ville, Groupement des commerçants des halles et des marchés) pour redynamiser le commerce du centre ville et des quartiers, onze actions ont été définies.

L'action n° 6 "Appui à la rénovation des vitrines" prévoit le versement d'une subvention d'équipement aux commerçants qui déposent un dossier complet et recevable.

Le dossier de la SARL EDIVIR "Les Essentielles", 8-10 rue Paul Baudry, remplit les conditions pour obtenir les subventions prévues. Il est proposé au conseil de verser à cette entreprise une somme de 2 531 € au titre de la participation de la Ville et 2 531 € au titre de la participation du FISAC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Demande d'indemnisation pour préjudices subis par les commerçants pendant les travaux de rénovation du centre commercial de La Garenne

Rapporteur : Angie LEBOEUF

La Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé des travaux de rénovation du centre commercial de la Garenne. Dans ce cadre, la Ville a souhaité pouvoir identifier les préjudices économiques subis par les commerçants à des fins éventuelles d'indemnisation. Elle a sollicité un expert comptable indépendant pour l'évaluation des préjudices subis.

Madame LUCAS, gérante de la boulangerie GOURMANDISE - Centre Commercial de La Garenne, a déposé un dossier de demande d'indemnisation pour la période de travaux de février à août 2008. Une perte d'exploitation de 13 700 € a été proposée et acceptée.

Monsieur BRISON, propriétaire de la bijouterie BRISON - Centre Commercial de La Garenne, a déposé un dossier de demande d'indemnisation pour la période de travaux de février 2007 à avril 2008. Une perte d'exploitation de 2 648 € a été proposée et acceptée.

Le conseil est appelé à approuver le principe d'indemnisation et les montants proposés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Personnel municipal – Evolution des effectifs – Tableau des effectifs au 31 décembre 2008

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des mobilités internes, des recrutements, des nominations suite à réussite à concours ou des modifications de temps de travail.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités, recrutements...).

Les créations représentent ainsi 26,39 équivalent temps plein et les suppressions 26,4 équivalent temps plein.

Le tableau des effectifs au 31 décembre 2008 fait apparaître un total de 1224 postes ouverts pour 1181,09 équivalent temps plein contre 1225 postes ouverts en 2007 pour 1180,78 équivalent temps plein.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTÉE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

18. Carte scolaire 1^{er} degré 2009/2010 – Avis du conseil municipal sur les mesures proposées par l'Inspecteur d'académie

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Il est proposé au conseil de se prononcer sur les mesures de carte scolaire que l'Inspecteur d'académie envisage pour l'année scolaire 2009/2010, à savoir :

Ouverture

- Ecole élémentaire Moulin Rouge implantation d'un 7^{ème} emploi

Gel

- Ecole maternelle Pont Boileau gel du 5^{ème} emploi
- Ecole maternelle La Généraudière gel du 4^{ème} emploi

Fermeture

- Ecole élémentaire Montjoie retrait du 5^{ème} emploi

Le conseil est appelé à émettre :

- un avis favorable à l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école élémentaire du Moulin Rouge ;
- un avis défavorable aux mesures de gel et de fermeture indiquées ci-dessus.

A. CHARRIEAU rappelle que le taux d'échec scolaire est élevé chez les enfants de la population yonnaise. Elle pense, pour sa part, que la présente délibération devrait permettre d'engager un travail d'état des lieux, école par école, plutôt que de valider ou non, simplement, les propositions de l'Inspecteur d'académie. Elle estime manquer d'éléments pour pouvoir prendre une bonne décision.

Monsieur le Maire rappelle le débat existant sur l'évaluation lancée dans toute la France, au niveau local, il estime que le travail de réflexion en partenariat avec l'Inspection académique est de tout premier ordre. Il se dit intimement convaincu qu'il faut poursuivre les efforts engagés dans les ZEP pour soutenir les enfants en difficultés, mais se dit par ailleurs inquiet quant au devenir des financements de la réussite éducative ou, plus largement, sur les contrats urbains de cohésion sociale qui financent un certain nombre d'associations de soutien.

S. CHARTIER s'étonne des informations délivrées par A. CHARRIEAU ; il lui semblait au contraire, de ses échanges fréquents avec l'Inspecteur d'académie, que la situation était plutôt meilleure à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 VOIX POUR

1 ABSTENTION DE A. CHARRIEAU

19. Concours des écoles fleuries 2008 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jean Roy

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

L'école élémentaire Jean Roy, lauréate du 1^{er} prix départemental avec félicitations du jury, a postulé au niveau national au concours des écoles fleuries 2008. Elle a obtenu le prix d'honneur qui a été remis à Paris, à la Sorbonne, le 21 janvier 2008. Quatre enfants scolarisés à l'école, une enseignante et un adulte qui a largement contribué à la réussite du projet se sont rendus à Paris pour représenter

l'école Jean Roy. Il est proposé de prendre en charge leur déplacement en versant à la coopérative scolaire de l'école Jean Roy une subvention exceptionnelle de 335,40 € couvrant les frais de transport (train et métro).

Monsieur le Maire rappelle que le travail effectué était de qualité exceptionnelle et a valu tous les honneurs ; cela sera relaté dans Roche Mag.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

20. Aide municipale aux familles bénéficiaires de prestations de l'Association d'aide à domicile pour tous (ADT 85) – Convention entre la Ville et ADT 85

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Dans le cadre des aides facultatives à caractère social, la Ville de La Roche-sur-Yon accorde une aide aux familles bénéficiaires du service des techniciennes d'interventions sociales et familiales. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec l'Association d'aide à domicile pour tous (ADT 85) fixant les modalités du versement de ces aides, dont le montant est calculé en fonction du quotient familial CAF des familles.

A. AUBIN-SICARD reconnaît qu'il y a eu un louable effort de simplification dans le mode de calcul de l'aide apportée aux familles. Cependant, au final, le soutien de la Ville va passer de 14 000 à 10 000 euros et, au nom de son groupe, elle estime cela choquant dans le contexte actuel, c'est pourquoi il sera voté contre.

P. CEREIJO affirme que l'aide de la Ville ne baisse pas, cela a été précisé en commission. La modulation démontre au contraire que l'aide de la Ville est, à un certain moment, plus importante en fonction des quotients familiaux pour compenser l'action de la CAF. Elle pense que la population yonnaise appréciera l'équité avec laquelle a été traité ce dossier.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

21. Exercice de la compétence "coordination gérontologique" par la Communauté de Communes du Pays Yonnais – Convention de transfert

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par délibération en date du 17 décembre 2008, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Yonnais et notamment sur la compétence en matière de coordination gérontologique.

Il a également accepté la réintégration du CLIC à la Ville de La Roche-sur-Yon en vu de son transfert à la CCPY et a approuvé les termes de la convention de transfert avec la Communauté de communes.

Néanmoins, il a lieu de modifier cette convention de transfert, notamment l'article 4 où il ne sera plus fait mention d'une contribution annuelle de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est donc proposé au conseil d'approuver les termes de la convention ainsi amendée.

A. AUBIN-SICARD considère qu'il a été fait montre de légèreté et de manque de préparation dans ce dossier. Le double transfert du CLIC, du CCAS à la Ville puis de la Ville à la Communauté, met en lumière l'erreur de stratégie commise dès l'origine de la création de ce service. Pour mieux en contrôler l'action, il a été intégré au CCAS alors qu'un statut associatif lui aurait autorisé la perception de fonds. Aujourd'hui, le CLIC communautaire est privé de financements à effet de levier puisqu'aux financements normaux de la Communauté, il aurait pu s'ajouter le bénéfice d'aides complémentaires des 15 communes du Pays Yonnais. Cette erreur de gestion justifie donc le vote contre du groupe de l'opposition.

P. CEREIJO se dit consternée du manque de connaissance reflétée par cette intervention. L'ensemble des informations est délivré en commission et c'est une nécessité pour que l'information soit partagée par l'ensemble du conseil municipal. Dans le cas précis, c'est un processus obligatoire,

le double transfert ne peut être évité. Quant à la mauvaise interprétation municipale qui vaut de revenir aujourd'hui sur une recette initialement prévue, il faut noter que le but était de transférer autre chose que des charges à la Communauté de communes.

Il faut noter quand même, ajoute-t-elle, que, jusqu'ici le CLIC était subventionné à la fois par la Ville et le Conseil Général. Aujourd'hui il est déclaré que la subvention du Conseil Général ne sera poursuivie que si le CLIC devient une structure associative. Les seniors apprécieront cette position du Conseil Général.

Monsieur le Maire estime injuste que les Yonnais aient à payer deux fois, d'où la présente délibération présentée à sa demande. En France, les conseils généraux subventionnent les CLIC, quelle que soit la forme juridique (CCAS, association ou Communautés de communes). Il ne doit pas en être différemment en Vendée. Il se déclare contre la double peine fiscale et se dit déterminé à régler ce dossier de transfert de compétences.

A. AUBIN-SICARD rappelle que son groupe n'a jamais été opposé au transfert du CLIC, L'abstention s'est justifiée par la non-représentation à la Communauté de communes. Elle estime, en outre, qu'il est du rôle de l'opposition de relever les dysfonctionnements.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

22. Espaces régionaux numériques – Engagement à soutenir la demande d'emploi tremplin conclue par l'ACYAQ auprès de la Région des Pays de la Loire

Rapporteur : Yannick HENRY

Par délibération du conseil municipal du 12 novembre 2008, la Ville de La Roche-sur-Yon sollicitait auprès de la Région des Pays de la Loire la labellisation en « Espaces Régionaux Numériques » du cybercentre géré par l'Association de quartier de la Vallée Verte et le "14 Bis", équipement municipal. A l'appui de cette demande, l'Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier, employeur d'un poste et demi d'animateurs mis à disposition du cybercentre de la Vallée Verte vient de déposer une demande d'emploi tremplin pour le territoire auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Les modalités de dépôt prévoient que l'employeur s'entoure de l'aide de la collectivité partenaire et que cette dernière s'engage par convention à cofinancer l'emploi tremplin pendant 5 ans à hauteur de 20 % du coût d'un SMIC (rémunération brute + cotisations patronales).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de cet engagement à cofinancer l'emploi tremplin pendant 5 ans, à hauteur de 20 % du coût d'un SMIC.

QUESTION ADOPTEE PAR

35 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

Ne prend pas part au vote : J. SOULARD

23. Aménagement des anciennes écuries des Oudairies – Avenants aux contrats de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Yannick HENRY

Par délibération du 29 mars 2006, le conseil municipal a approuvé le programme des travaux et la mission Diagnostic/Esquisse de l'opération d'aménagement d'un espace famille dans les anciennes écuries des Oudairies.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à l'équipe suivante :

- Lot n° 1 : DIA/ESQ et mission de base + EXE (138 600,00 € HT)
 - Architecte mandataire : Atelier du Lieu (Nantes)
 - Bureau d'études économie : Ecobati (Bouguenay)
 - Bureau d'études Fluides : GEFI (Nantes)

- Bureau d'études structures : AREST (Le Bignon)
 - Bureau d'études acoustique : Acoustibel (Chavagne)
- Lot n° 2 : OPC – Ouest coordination SAS (Lorient/Agence de Niort) - (10 484,00 € HT)

L'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux fixée au programme était de 1 100 000 € HT (valeur mars 2006). L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux établie par le maître d'œuvre au stade des études APD était de 1 273 000 € HT (valeur mai 2006)

Des avenants complémentaires pour les contrats de maîtrise d'œuvre lots n° 1 et 2 doivent être conclus pour prendre en compte la défaillance de l'entreprise de menuiserie qui a entraîné un arrêt de chantier de 2 mois et la réorganisation des travaux pour un délai de 2 mois supplémentaires.

Des pénalités de retard ont été appliquées à l'entreprise défaillante, pour un montant de 13 796.76 € HT.

Suite à négociation, il ne sera pris en compte, pour la maîtrise d'œuvre, que 2 mois supplémentaires de suivi de chantier au lieu des 4 mois réels de suivi complémentaire, soit 7 378.31 € HT pour le lot 1 et 2169.20 € HT pour le lot 2 .

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouveaux forfaits de rémunérations ainsi fixés :

- 166 032.47 € HT pour le lot 1,
- 14 263.20 € HT pour le lot 2.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Extension de l'aire d'accueil des gens du voyage lieudit Sainte-Anne – Mise à disposition d'un terrain à la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ste Anne et de ses accès par la Communauté de Communes du Pays Yonnais, le conseil municipal est appelé à approuver une nouvelle convention définissant la nouvelle assiette foncière du terrain communal d'une emprise d'environ 1ha 82a 32ca, qui sera mise à disposition à titre gratuit de la CCPY pour l'exercice de sa mission d'accueil des gens du voyage relevant de ses compétences statutaires.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

25. Bail emphytéotique entre la Ville et la Région des Pays de la Loire pour la mise à disposition du Domaine de Beautour

Rapporteur : Stéphane IBARRA

Le conseil municipal est appelé à approuver la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans au profit de la Région des Pays de la Loire pour la réalisation d'un pôle lié à l'environnement et à la biodiversité sur le Domaine de Beautour moyennant une redevance annuelle de 1 € symbolique. L'assiette de ce bail porte sur la propriété acquise en mars 2008 auprès du Museum d'histoire naturelle, pour une contenance totale de 8ha 49a 84ca.

A. AUBIN-SICARD souhaite deux précisions : le montant de l'acquisition à l'époque et la justification d'un bail emphytéotique avec une redevance annuelle d'un euros.

Monsieur le Maire précise un prix de 50 000 euros et le choix d'une forme juridique qui permettra un retour du bien dans le patrimoine de la Ville.

S. IBARRA précise que l'idée est de permettre une mise à disposition dans des conditions favorables. Selon lui, l'équipement aura un rayonnement bien plus large que les limites de la Ville. La Région investira sur une durée suffisante pour créer un projet d'envergure.

R. MESTRE s'enquiert des collections de M. DURAND, à savoir s'il est prévu un retour dans cet équipement.

Monsieur le Maire précise que cela fait partie des hypothèses de travail, mais que, pour l'instant, elles sont conservées dans les locaux du Département.

QUESTION ADOPTEE PAR

36 VOIX POUR

6 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE

26. Cession d'une maison à Mme Anne PERDREAU – 37 rue Racine

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à accepter la cession au profit de Madame Anne PERDREAU d'une maison, 37 rue Racine, anciennement à usage de loges provisoires pour la scène nationale Le Manège pendant les travaux du théâtre. Les biens concernés par cette cession sont cadastrés section AL n° 830 pour une contenance de 271 m² et section AL n° 831 pour une contenance de 8 m². Le prix de vente est fixé à 110 000 euros net vendeur.

A. AUBIN-SICARD souhaite connaître le prix d'acquisition d'origine, si des travaux ont été réalisés et si l'opération sera déficitaire.

J. SOULARD déclare que des réponses lui seront apportées.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Acquisition d'un terrain aux consorts PAJOT – Secteur Bel Air / Puy Charpentreau

Rapporteur : Roland GUILLET

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition du terrain des consorts PAJOT pour l'aménagement d'une bâche incendie dans le cadre de l'opération de défense incendie des écarts ruraux, secteur Bel Air / Puy Charpentreau.

Le prix de vente est fixé à 1 500 € net vendeur, pour un terrain de 400 m² environ, cadastré XD n° 7p.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2008

Rapporteur : Joël SOULARD

En application de l'article L 2241.1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la Ville en 2008, à savoir :

- montant hors frais des acquisitions : 2 544 536,09 € dont 138 170,48 € en valeur acquise gratuitement.
- montant des cessions : 1 857 078,68 € dont 16 559 € en valeur cédée gratuitement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Travaux d'aménagement de la rue Joffre – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Patrick DINEL

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine " Pentagone 2006-2020 ", la Ville de La Roche-sur-Yon envisage de réaliser des travaux pour l'aménagement en qualité urbaine de la rue du Maréchal Joffre. Un appel d'offres restreint, en application de l'article 60 du code des marchés publics, a été lancé en octobre dernier. Il porte sur trois lots : lot 1 : Voirie ; lot 2 : Assainissement ; lot 3 : Paysage.

La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 23 janvier 2009, a choisi les entreprises suivantes :

- lot 1 – BRETHOME (Bouguenais) pour un montant de 707 825,90 € HT ;

▫ lot 3 – BROSSEAU (Boufféré) pour un montant de 75 826,57 € HT.
Le lot 2, déclaré infructueux, a fait l'objet d'une procédure négociée et a été attribué par la commission d'appel d'offres le 3 février 2009 à la SYOTRA pour un montant de 829 667,20 € HT.
Le conseil est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. Dépôt de diverses demandes d'autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Ce dossier porte sur la démolition de deux maisons devenues dangereuses (l'une située au lieudit "Les Chauvières", l'autre rue Olof Palme).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. Délégation de service public portant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable – Délégation de service public portant sur le service assainissement collectif – Choix des délégataires et approbation des contrats de délégation de service public

Rapporteur : Stéphane IBARRA

S. IBARRA souhaite exposer quelques éléments en rapport avec la présente délibération et notamment rappeler quelques chiffres. Il cite :

le prix de l'eau, pour une facture moyenne de 120 m³, est de 3,06 euros TTC.

la facturation inclut une part délégataire, la surtaxe de la Ville pour certains travaux en régie, des taxes de financement pour l'agence de l'eau et une TVA à 5,5 %.

le prix de l'eau le plus bas de Vendée.

Mais il précise que tout n'est pas qu'une affaire de prix. Ainsi, depuis 2004, la municipalité s'est investie fortement pour renforcer ce service aux Yonnais. Amélioration du patrimoine, équipements et réseaux par la suppression des branchements en plomb, la réduction de l'impact sur l'environnement, l'accroissement de l'expertise des services. C'est le moyen de garantir la transparence de la gestion de ce service, d'assister les usagers et d'anticiper les enjeux de développement de la Ville ou d'évolution des normes.

Ce travail a abouti à la réduction de 20 centimes du prix de l'eau au m³ en 2007, et 7 millions d'euros investis par le délégataire pour atteindre un rendement supérieur à 93 %, ce qui est exceptionnel sur l'eau potable dans une ville de cette dimension. Par ailleurs, en plus d'être en avance sur la législation, le travail réalisé a permis de dresser une feuille de route, un cahier des charges très contraignant pour l'exploitation du service à partir de juillet 2009.

La Ville a exploré deux voies pour garantir un service public de l'eau performant qui puisse offrir :

- un prix d'exploitation au plus proche des coûts réels d'exploitation ;
- un montant de travaux garanti pour pérenniser et améliorer la qualité du service de manière constante ;
- la mise en place d'indicateurs de suivi pour l'évaluation permanente des performances ;
- le rendu de compte en toute transparence aux usagers.

Ces deux voies sont la délégation de service public ou l'exploitation en régie.

Pour cette dernière, l'objectif était de savoir avec exactitude dans quelles conditions la Ville pouvait exploiter elle-même ce service. En comparaison de la part délégataire actuelle, donc sur les 3,06 euros, la part qui revient au délégataire est de 2,13 euros. La Ville serait à même d'exploiter les deux services en régie pour un prix d'environ 1,875 euros TTC qui se répartit comme suit :

- 0,90 euros/m³ pour l'eau potable,
- 0,975 euros/m³ pour l'assainissement.

Ce qui reviendrait à une baisse de 12 % par rapport au prix actuel.

Il présente ensuite les propositions de délibération sur la suite de la procédure en précisant qu'il sera surtout question de la part délégataire car, pour comparer, les taxes s'appliquent de la même façon dans les deux cas, ce n'est pas, bien sûr, le prix payé par les Yonnais.

Il commente le diaporama qui reprend l'historique des délégations présentes et les orientations techniques et stratégiques retenues par la Ville.

Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à P. YOU.

P. YOU reconnaît que le travail effectué dans ce dossier est considérable. Il aboutit cependant au vote pour le choix d'un délégataire de service public. Il rappelle que la position des élus Verts n'était pas favorable à la poursuite d'une DSP et c'est pourquoi son groupe va voter contre le choix de VEOLIA dans ce dossier. Il tient à expliquer les raisons de cette position : les Verts sont toujours fortement attachés à la régie municipale car ils considèrent que l'eau n'est pas une marchandise comme les autres. Par ailleurs, il s'agit également d'un choix politique, d'un attachement tout particulier au service public, l'eau doit être considérée comme un bien de l'humanité.

Il poursuit son propos en relevant que la proposition de VEOLIA fait le pari d'une augmentation de la consommation globale, postulat avec lequel son groupe ne peut être en accord puisqu'il milite pour faire baisser, outre la facture, mais bien la consommation d'eau en général ; c'est là son rôle au sein de la collectivité.

Il pense également que la maîtrise totale de l'eau passe par la protection de la ressource mais pas seulement ; il croit en effet à la nécessité de trouver d'autres ressources notamment dans le sous-sol et d'engager les recherches impératives pour devenir indépendant, voire être en capacité de pouvoir fournir de l'eau aux territoires qui pourraient en manquer.

Il évoque une autre raison, c'est la mise en place d'une politique sociale de la tarification de l'eau. C'est un sujet sensible qu'il convient d'étudier précisément en se fondant sur le quotient familial ou les revenus des ménages, pour veiller à contrer les effets de la crise actuelle.

Quant à la transparence financière, il estime qu'il est temps de cesser le système de la délégation qui a été, de toute évidence, une manne financière pour VEOLIA depuis des décennies. En cela, la régie est l'alternative idéale.

Il regrette enfin l'absence d'un réel débat avec la population sur le choix possible entre délégation ou régie et trouve cela dommageable.

Conscient que la présente délibération sera malgré tout adoptée ce soir, il formule le vœu que la Ville exerce par la suite le véritable contrôle qu'elle n'a pas su exercer jusqu'ici.

G. BOURMAUD expose le point de vue de son groupe et souhaite que lui soit rendu justice de n'avoir jamais tenu de propos outrancier sur la gestion de l'eau. L'accent a toujours été mis sur la qualité et le prix du service plutôt que sur l'outil utilisé.

Il note toutefois que la procédure engagée pour l'instruction de ce dossier est inconcevable. Il lui apparaît qu'un tel sujet ne peut venir au vote sans débat et rappelle que l'examen du principe même de l'organisation des services d'eau et d'assainissement s'est fait sans le contrat qui était, soit disant, en cours de rédaction. Quant à l'audit réalisé par un cabinet d'études, il n'a jamais été mis à disposition des élus et des associations qui le réclamaient. Il rappelle que la création d'un groupe de travail spécifique avait été exigée et est restée sans suite, comme le souhait de voir la population consultée par référendum. Il fait le constat que tous les partis politiques, de gauche comme de droite, à l'exception du parti socialiste, se sont positionnés contre la délégation de service public. La délibération de principe de juillet 2008 a été adoptée, il le rappelle, par 24 voix contre 18.

Quant à la solution proposée, il la considère mauvaise. D'abord par le manque d'éléments de comparaison livrés : deux chiffres qui viennent d'être communiqués sans que les éléments qui ont permis de les calculer soient connus et également par le fait que l'affermage ne permet pas à la collectivité délégante d'exercer une maîtrise sur les coûts ou les charges. Les prestations multiples et complexes sont résumées par un prix basique au m³ d'eau consommée qui ne reflète pas cette complexité. Il poursuit son propos en énonçant d'autres solutions alternatives qui eussent pu éviter un affermage, tels une SEM, une régie intéressée ou encore des bordereaux de prix dans un cadre de marchés publics.

Il critique ensuite les lacunes du contrat et la façon dont l'entreprise AGUR a été évincée de la procédure. Quant à la proposition de VEOLIA, il émet des doutes sur les perspectives de développement de consommations et d'abonnés, estimant que les prévisions sont trop optimistes dans un contexte où tout est justement fait pour que le gaspillage de l'eau soit freiné dans les années futures. Par ailleurs, il note que l'offre de VEOLIA n'est pas si avantageuse pour les habitants de La Roche-sur-Yon, les frais de gestion des services centraux sont élevés, ce qui aura un impact sur le coût facturé à l'utilisateur.

Il considère l'attribution des gestions de l'eau et l'assainissement comme un cadeau fait à un même opérateur. Il trouve inacceptable que dans les circonstances économiques actuelles, la démarche n'aboutisse pas à une réduction significative et durable du prix de l'eau pour les Yonnais. Pour ces raisons, son groupe ne votera pas la présente délibération.

T. DE LA CROIX fait l'intervention suivante :

« Il est présenté à ce conseil municipal du 4 février 2009, deux Délégations de Service Public portant tant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution de l'eau potable que sur l'assainissement collectif.

Alors que dans les documents communiqués aux conseillers municipaux aucune information relative à la gestion et au traitement de l'eau en régie municipale n'est portée à notre connaissance, vous nous demandez d'approuver le choix qui se porte sur la société VEOLIA pour les deux délibérations.

Comme nous l'avons à maintes reprises exprimé, et ce sans renier le travail effectué, il nous paraît important et légitime de sortir l'eau de la sphère marchande. En effet, l'eau et sa gestion doivent être du seul ressort de la gestion publique, tant au niveau national que communal.

C'est dans cette vision que nous confirmons notre vote du conseil du 2 juillet 2008, à savoir un vote contre cette DSP au profit de la société VEOLIA.

De plus, sur la forme, nous déplorons le manque de travail collectif sur ce dossier.

Pour autant, concernant l'avenir, nous tenons à affirmer que nous serons vigilants et sans faille dans le contrôle du futur délégataire car tel est le choix qui nous est imposé.

Pour cela nous demandons que nous soient fournis tous les ans les originaux des rapports d'activité de cette délégation. »

A. CHARRIEAU rappelle quelle était sa position depuis le lancement de la procédure en juillet et considère que rien dans ce dossier ne l'incite à changer d'avis. La différence est, selon elle, fondamentalement politique ; ainsi, considérer que l'eau a un coût montre qu'il s'agit d'un besoin à satisfaire, et que ce bien, l'eau, est un droit à partager. A l'inverse, déterminer un prix démontre que l'on considère l'eau comme une marchandise et qu'on est donc prêt à laisser le service public aux mains des entreprises, des multinationales. Elle émet des inquiétudes à ce sujet, en s'interrogeant sur les systèmes de rabais et l'absence d'actions vis-à-vis des personnes fragilisées, d'actions de prévention, d'éducation, de recherche, de préservation. Elle donne lecture d'une proposition de vœu à l'assemblée municipale.

R. MESTRE estime le choix de VEOLIA comme la manifestation d'un certain conservatisme. L'entreprise a été retenue en son temps par une majorité de droite, reconduite par une majorité de gauche et cela se poursuit encore. Il ne voit pas de contradiction à cela si ce n'est qu'il souhaiterait une évolution plus sociale. L'eau étant un bien commun, il admet que sa cherté provienne de son traitement, de son transport, mais il lui importe qu'elle reste malgré tout accessible à tous, y compris à ceux qui éprouvent des difficultés financières. Il propose donc la création d'une commission chargée d'examiner les cas des personnes en difficulté d'acquitter leurs factures d'eau. Il évoque un autre aspect, c'est la préservation du bassin versant de Moulin Papon et rappelle qu'il vaut mieux prévenir les atteintes à la qualité de l'eau, en sanctuarisant au maximum les zones limitrophes, que d'avoir à dépenser plus pour traiter l'eau et lui rendre sa meilleure qualité. Enfin il pense que, sur ce sujet, la communication aurait dû être plus importante.

A. LAPORTE s'interroge sur les conséquences de la procédure pendante engagée par la société AGUR, et les réactions de l'entreprise VEOLIA si, au final, elle ne devait pas être retenue comme délégataire. Elle se dit gênée d'avoir à voter tant que la situation n'est pas éclaircie.

S. IBARRA engage un exposé visant à répondre aux interrogations des membres de l'assemblée. Il précise d'abord que l'eau pluviale est gérée en régie, d'où son absence au contrat présent. Pour ce qui est de la détermination du choix d'exploitation, il réfute que seul le prix a été pris en compte. Toutes les garanties ayant été prises, tant en investissement qu'en obligation d'exploitation, c'est effectivement le prix qui permet de choisir le délégataire pour offrir aux Yonnais le meilleur rabais. Ceci dans le respect d'une démarche visant à pérenniser et améliorer le patrimoine.

Quant à la décision de ne pas exploiter en régie municipale, il précise que le dossier n'est pas présenté en commission puisque seuls sont examinés les points qui font l'objet d'une procédure. Le dossier est cependant complet, au point de vue financier, technique mais également organisationnel. Si le choix d'une exploitation en régie avait été retenu, tous les aspects en ont été examinés, mais, il le rappelle, le coût d'exploitation n'aurait pas été meilleur. Quant aux solutions alternatives, comme les partenariats, il émet de sérieux doutes sur la participation d'autres communes du territoire pour ce genre d'action, s'appuyant sur l'expérience qu'il a des relations au sein de la communauté de communes pour les divers dossiers de financement.

Pour l'aspect social, il distingue bien le rôle du délégataire dont le but est d'assurer l'exploitation d'un service, et celui de la Ville dont l'action politique ne s'est jamais démentie pour venir en aide aux plus démunis. Le but est toujours de rendre le service au coût le plus bas pour l'usager, d'être un soutien dans les difficultés qui peuvent surgir au quotidien. Il insiste sur les garanties imposées pour les grilles tarifaires et sur les réductions d'abonnement obtenues, notamment dans les tranches les plus basses. Il précise en outre que la difficulté des villes qui exploitent leurs services en régie provient du fait des spécificités des budgets annexes qui ne peuvent être abondés par le budget général. Les réductions accordées doivent être compensées par des consommations plus élevées d'où les difficultés à obtenir un équilibre.

Les hypothèses émises par VEOLIA dans sa proposition n'engagent que la société, la Ville quant à elle poursuivra ses efforts pour permettre aux Yonnais de mieux connaître leur consommation, par l'intermédiaire des télé-relevés par exemple, et ses campagnes d'information pour inciter aux économies et les accompagner.

Il note toutefois que le délégataire a tenu compte surtout d'un accroissement de la population et d'une baisse de la consommation individuelle. En tout état de cause, le contrat est une obligation qui liera le délégataire, en dépit de ses hypothèses de travail qui lui ont permis d'être retenu.

Pour conclure, il ajoute que l'engagement de la Ville de mettre en concurrence les deux choix d'exploitation, régie ou délégation, a bien été respecté. La Ville a renforcé son expertise tout au long des études menées, elle a donné les informations aux moments opportuns, qui ont permis une réelle mise en concurrence des délégataires, elle obtient un contrat aux obligations resserrées tout en ayant, en interne, les moyens de mieux contrôler l'action du délégataire. Forte de cette expertise renforcée, elle pourra être en mesure de mieux rendre compte, en toute transparence envers les élus et les associations, des conditions de l'exploitation de ces services.

Monsieur le Maire se dit fier du traitement de ce dossier qui, selon lui, fera date dans l'histoire des rapports avec les sociétés qui exploitent ces services. Le but étant de respecter les engagements du programme municipal, dont un des aspects était de défendre le pouvoir d'achat des Yonnais, il l'estime pleinement atteint par ce choix d'une délégation qui place la Ville au rang des meilleurs par le coût de l'eau et, il le rappelle, un coût moins élevé de 8 % par rapport à une exploitation en régie.

Quant au problème posé par le recours devant le Tribunal administratif, il précise qu'en cas d'obligation de recommencer la procédure, le travail exceptionnel réalisé jusqu'ici ne sera pas perdu pour les Yonnais. Il est de la responsabilité des élus d'assurer que les habitants bénéficient d'une eau de qualité, en constante amélioration, au moindre coût et surtout que les investissements pour l'avenir soient assurés et soigneusement préparés pour, dit-il, défendre l'intérêt général et l'avenir de la Ville.

Le conseil :

1. décide par **25 voix POUR et 17 voix CONTRE** de retenir la société VEOLIA EAU pour son offre variante n° 2 comme délégataire pour la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable de la commune de La Roche-sur-Yon, par voie d'affermage, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2009.
2. décide par **25 voix POUR et 17 voix CONTRE** de retenir la société VEOLIA EAU pour son offre variante n° 4 comme délégataire pour le service d'assainissement collectif de la commune de La Roche-sur-Yon, par voie d'affermage, pour une durée de 12 ans à compter du 1^{er} juillet 2009.
3. approuve par **25 voix POUR et 17 voix CONTRE** les termes définitifs du contrat de délégation de service public portant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable, et de ses annexes, à conclure entre la Ville, délégant, et VEOLIA EAU, délégataire, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce contrat et tous documents se rapportant à cette procédure.
4. approuve par **25 voix POUR et 17 voix CONTRE** les termes définitifs du contrat de délégation de service public portant sur l'assainissement collectif et de ses annexes, à conclure entre la Ville de La Roche-sur-Yon, délégant, et VEOLIA EAU, délégataire, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce contrat et tous documents se rapportant à cette procédure.

32. Convention entre la Ville et l'association Air Pays de la Loire – Implantation d'une cabine de mesure de la pollution automobile rue La Fayette

Rapporteur : Stéphane IBARRA

La loi sur l'air n° 96-1236 du 30 décembre 1996, impose qu'à partir du 1^{er} janvier 2000, un dispositif de surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement soit mis en place pour l'ensemble du territoire national.

La Ville de La Roche-sur-Yon est un membre du collège des collectivités locales qui soutient l'association Air Pays de la Loire, organisme agréé en charge du suivi de la qualité de l'air sur la région Pays de la Loire.

La surveillance journalière de la qualité de l'air est assurée à partir d'une cabine fixe installée impasse Delacroix.

En plus de cette action, l'association a proposé en 2009 à la Ville de suivre la qualité de l'air dans une rue circulante afin de suivre l'impact de la pollution automobile. L'association a proposé d'implanter une cabine de mesure pendant 1 an au niveau du 17 bis rue Lafayette, à côté de la médiathèque, sur un espace situé entre une place de stationnement et une place de livraison.

Le projet de convention soumis à l'examen du conseil municipal a ainsi pour objet de définir les engagements réciproques des parties.

A. AUBIN-SICARD déclare :

« Nous sommes sur le fond tout à fait favorable à l'implantation d'une station de mesure de la pollution atmosphérique en centre-ville afin d'y mesurer l'importance de la pollution d'origine automobile.

Nous souhaiterions d'ailleurs que vous alliez beaucoup plus loin en la matière : ne serait-il pas par exemple possible de demander à Air Pays de Loire d'implanter en d'autres points de la ville d'autres stations de mesure, voire des stations mobiles ?

Nous espérons d'ailleurs bien que vous nous communiquerez et que vous rendrez publics les résultats des mesures effectuées et que vous engagerez si nécessaire les actions qui s'imposent.

Qu'avez-vous d'ailleurs prévu en la matière en cas d'enregistrement d'épisodes de forte pollution ?

Car la pollution atmosphérique d'origine automobile constitue non seulement un enjeu environnemental dans sa contribution au réchauffement climatique, mais également un enjeu de santé publique dans les effets notamment respiratoires qu'elle engendre. Avez-vous donc prévu des mesures non seulement curatives mais également préventives dans le cadre des compétences qui sont les vôtres ?

Par ailleurs et indépendamment du fond, nous constatons néanmoins deux irrégularités de forme sur ce dossier :

- la cabine de mesure est installée alors que le conseil n'a pas encore délibéré ;
- vous nous demandez par ailleurs d'approuver un projet de convention alors que vous ne nous l'avez pas communiqué en temps et en heure.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons. »

QUESTION ADOPTÉE PAR

35 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS du groupe LA ROCHE GAGNANTE et de R. MESTRE

33. Approbation de la charte qualité "Mieux vivre les travaux en ville"

Rapporteur : Patrick DINEL

La Ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de l'exécution des chantiers Ville conduits par les entreprises privées d'une part, et des chantiers réalisés par les concessionnaires sur le domaine public d'autre part, souhaite renforcer la collaboration avec ses partenaires afin que soient respectées certaines règles sur les chantiers en matière de sécurité, de signalisation et de propreté.

La charte qualité "Mieux vivre les travaux en ville" a ainsi pour objectifs :

- de préciser le cadre technique et environnemental des travaux publics ;
- d'uniformiser les pratiques au sein des services concernant les travaux effectués sur le domaine public ;
- d'accompagner les entreprises privées et les concessionnaires dans le suivi des travaux sur le domaine public.

Elle concerne les travaux de terrassement, de génie civil, les travaux souterrains (réseaux secs, réseaux mouillés), la construction de routes, l'eau (station, lagunage) et les aménagements urbains.

Le conseil municipal est appelé à approuver les termes de cette charte.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire propose ensuite d'examiner deux projets de vœux. Le premier déposé par la majorité municipale, est relatif aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ; le second, déposé par Anita CHARRIEAU, concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement à La Roche-sur-Yon.

M. PELTAN déclare, au nom du groupe La Roche Gagnante, qu'il lui paraît inadmissible que ces projets de vœux soient transmis en fin de séance. Pour ce motif, les élus du groupe La Roche Gagnante quittent la salle.

34. Vœu relatif aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public

Rapporteur : Patricia CEREJO

Considérant que les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, agréées par le ministère de l'Education nationale, œuvrent sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants.

Constatant que leurs activités bénéficient à des millions de jeunes en France, notamment à La Roche-sur-Yon, et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux, leur permettant de devenir des citoyens actifs et avertis.

Considérant que l'avenir des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales du Ministre de l'Education nationale, alors même que la définition des *conventions pluriannuelles sur objectifs* visait, au contraire, à apporter de la sécurité à leur financement. Ainsi, le 6 octobre dernier, le Ministre de l'Education nationale a décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25 % du financement des actions conventionnées par le ministère au titre de l'exercice civil 2008, soit avec effet rétroactif, mettant ainsi, et de manière honteuse, les fédérations d'éducation populaire en grande difficulté puisque les charges financières pour 2008 avaient déjà été engagées.

Situation qui sera aggravée par l'autre décision annoncée par le Ministre de l'Education nationale de ne pas reconduire, dès le 1^{er} septembre 2009, l'aide qu'il apportait aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain, ce qui représentera une réduction globale de près de 70 % des financements concernés. Ce sont en France aujourd'hui près de 50 000 emplois qui sont menacés.

Le conseil municipal, réuni en séance plénière le 4 février 2009 :

- déplore ces annonces en totales contradiction avec les propos du Président de la République qui déclarait : l'éducation populaire "fait un travail remarquable pour les enfants, il faut la soutenir et lui donner les moyens de se développer", et alors même que le Ministre de l'Education nationale s'était engagé sur ces financements pour 2008.
- dénonce la programmation de la disparition des mouvements d'éducation populaire, ciment de la citoyenneté et du "vivre ensemble" dans une République solidaire, et une logique comptable court-termiste.
- demande :
- au gouvernement de revenir sans délai sur ses décisions, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous sur tous les territoires ;
- au Ministre de l'Education nationale d'engager au plus vite une concertation avec les acteurs du secteur.
- réaffirme son soutien aux mouvements d'éducation populaire qui œuvrent pour les jeunes de notre commune comme c'est déjà le cas concernant les classes de découverte et l'animation du Relais Pleine Nature Environnement avec la Fédération des Œuvres Laïques 85.

QUESTION ADOPTEE PAR

35 VOIX POUR

1 ABSTENTION de R. MESTRE

35. Vœu relatif à la constitution d'une régie municipale pour assurer la gestion de l'eau et l'assainissement à La Roche-sur-Yon

Rapporteur : Anita CHARRIEAU

Vous nous demandez de nous prononcer ce soir sur le choix d'un délégataire dans le cadre d'un affermage. Je m'étonne d'une telle proposition dans la mesure où, lors du conseil du 2 juillet 2008, vous avez déclaré que le choix définitif n'était pas fait entre la régie municipale et la délégation de service public, déclaration confirmée par un courrier du 29 octobre 2008 à l'ensemble des organisations suivantes : ATAC, association La facture d'eau est imbuvable, Cap à Gauche, section yonnaise du Parti Communiste, comité yonnais du Parti Ouvrier Indépendant. De plus, l'embauche d'un ingénieur devait permettre de faire une étude sur la mise en place d'une régie municipale. Avec l'ensemble de ces organisations, j'approuve les considérants suivants qui affirment que la régie municipale c'est :

la gestion transparente de la ressource ;
une maîtrise totale des prix ;
un meilleur entretien pour l'équipement.

Voilà pourquoi ce soir, je propose au conseil municipal de suivre la volonté des citoyens yonnais qui a commencé à s'exprimer par ces 1 300 signatures.

Et je demande que le vœu suivant soit soumis au vote du conseil :

- Considérant que dans une régie municipale, il n'y a ni impôts locaux, ni impôts sur les sociétés, ni provisions inutilisées, ni frais de siège, ni bénéfices qui sont facteurs d'augmentation du prix ;
- Considérant que dans une régie municipale, les comptes d'exploitation sont présentés tous les ans au conseil d'administration et que c'est la municipalité qui fixe le prix de l'eau chaque année en fonction des charges, des recettes et des investissements, qu'il y a donc transparence totale ;
- Considérant que dans une régie municipale des représentants des usagers peuvent faire partie du conseil d'administration et de ce fait ont voix consultative, ce qui est un élément de la démocratie participative ;
- Considérant que l'eau est un bien public et que tout bien qui a ou qui acquiert le caractère d'un service public de fait doit devenir la propriété de la collectivité selon le préambule de la constitution ;
- Considérant que d'ores et déjà 1 300 Yonnais se sont prononcés pour une régie municipale de l'eau ;

Le conseil municipal vote pour la constitution d'une régie municipale pour assurer la gestion de l'eau et de l'assainissement sur tout le territoire de La Roche-sur-Yon.

QUESTION REJETEE PAR

32 VOIX CONTRE

4 VOIX POUR de A. CHARRIEAU, L. GUIBERT, F. GRIVEL, T. DE LA CROIX

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2009

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
SAS BAES	Bail de droit commun – Atelier relais Pépinière d'entreprises 8 rue René Coty.	24/11/2008
Mme Nathalie PIGE	Mise à disposition d'un logement groupe scolaire Jean Moulin.	02/12/2008
Mme Colette DEVERLY	Location d'une maison d'habitation – lieu dit « Bel Air »	19/12/2008

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 08-0701– Fixation des tarifs d'accueil periscolaires	25/04/2008
Arrêté n° 08-0768 – Fixation des tarifs du Complexe ARAGO	13/05/2008
Arrêté n° 08-0910 – Fixation du tarif de repas fournis à ' « IME LES TERRES NOIRES »	03/06/2008
Arrêté n° 08-0911 – Fixation du tarif de repas fournis au CCAS	03/06/2008
Arrêté n° 08-0912 – Fixation du tarif de repas servis aux Personnes âgées, vœux du Maire	03/06/2008
Arrêté n° 08-0913 – Fixation du tarif de repas, buffets et goûters	03/06/2008
Arrêté n° 08-0914 – Fixation du tarif de repas fournis à la CAISSE DES ESCOLES	03/06/2008
Arrêté n° 08-0915 – Fixation du tarif de repas fournis en Centre de loisirs	03/06/2008
Arrêté n° 08-0916 – Fixation du tarif de repas fournis à l'IUFM	03/06/2008
Arrêté n° 08-0917 – Fixation du tarif de repas fournis au CCAS d'AUBIGNY	03/06/2008
Arrêté n° 08-0918 – Fixation du tarif de repas fournis à l'ADEPY	03/06/2008
Arrêté n° 08-0919 – Fixation du tarif de repas fournis à « ETOILE / ASSOCIATION PASSERELLES »	03/06/2008
Arrêté n° 08-0713 – Fixation des tarifs de prestations au Chalet des Genévriers	09/06/2008
Arrêté n° 08-1020 – Fixation des tarifs d'inscriptions au Conservatoire	12/06/2008
Arrêté n° 08-1021 – Fixation des tarifs de location d'instruments de musique	12/06/2008
Arrêté n° 08-1025 – Fixation des tarifs d'utilisation des salles du Manège, du Théâtre et de la Maison Gueffier	13/06/2008
Arrêté n° 08-1821 – Fixation du tarif de repas fournis à « ETOILE / ASSOCIATION PASSERELLES » (abroge le 08-0919)	
Arrêté n° 08-1822 – Fixation du tarif de repas fournis au Lycée De Lattre de Tassigny.	29/10/2008

RÉGIE

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 08-1929 - Modification de la liste des sous-régies d'avances « Classes de découvertes »	24/11/2008

EMPRUNT

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 08-2117 – Abrogation des arrêtés 08-2069 et 08-2070 portant contrat d'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations pour des montants respectifs de 1 535 000 €	19/12/2008
Arrêté n° 08-2118 – Emprunt de 3 070 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.	19/12/2008

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestations – Intervention association Coopération Atlantique 44 – Projection débat 20/11/2008	17/11/2008
Convention de prestations – SARL Cocktail Régie- Espaces publicitaires et prestations diverses.	01/01/2009
Convention de prestations – Graffiti Urban Radio - Espaces publicitaires et réalisations d'émissions.	01/01/2009
Convention de prestations – Canal 15 - Espaces publicitaires et prestations diverses	01/01/2009

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 206 000 € HT }
 Article 35 - Marché négocié < 206 000 € HT }
 Article 74-II-° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

< à 206 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI PAR DECRET : < 206 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 21 novembre 2008 au 31 décembre 2008

Conseil Municipal du 28 janvier 2009

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
08-238	GPAC GRAND OUEST – GO PUB Les Quatre Vents – Route du Port Blanc 56870 BADEN	Mission d'assistance technique, financière, pour la mise en place de la nouvelle loi sur la modernisation de l'économie liée à la taxe sur la publicité extérieure	2009 : 99 000.00 € 2010 : 46 000.00 € 2011 : 45 000.00 €
08-239	Sa MAXIPAP BURO+ Avenue du Pas du Bois 85180 LE CHATEAU D'OLONNE	Fourniture de bureau et consommables informatiques à la marque avec colisage	Mini : 45 000.00 € HT Maxi : 100 000.00 € HT

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 206 000 € HT }
 Article 35 - Marché négocié < 206 000 € HT }
 Article 74-II° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }

< à 206 000 € HT - Délégation Générale du Maire



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFERIEUR AU SEUIL DEFINI PAR DECRET : < 206 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 21 novembre 2008 au 31 décembre 2008

Conseil Municipal du 28 janvier 2009

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
08-238	GPAC GRAND OUEST – GO PUB Les Quatre Vents – Route du Port Blanc 56870 BADEN	Mission d'assistance technique, financière, pour la mise en place de la nouvelle loi sur la modernisation de l'économie liée à la taxe sur la publicité extérieure	2009 : 99 000.00 € 2010 : 46 000.00 € 2011 : 45 000.00 €
08-239	Sa MAXIPAP BURO+ Avenue du Pas du Bois 85180 LE CHATEAU D'OLONNE	Fourniture de bureau et consommables informatiques à la marque avec colisage	Mini : 45 000.00 € HT Maxi : 100 000.00 € HT

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle